

*Direction générale de l'urbanisme,
de l'habitat et de la construction*

Annexe à l'arrêté du 12 avril 2001 relatif à l'inventaire annuel des logements sociaux, pris en application de l'article L. 302-6 du code de la construction et de l'habitation issu de l'article 55 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains et du décret n° 2001-316 du 12 avril 2001

NOR : EQUU0100469A

ANNEXE II

Format informatique de déclaration de l'inventaire
des logements locatifs sociaux

1. Structure du fichier

Un fichier regroupe l'ensemble des déclarations d'un gestionnaire relatif aux logements situés dans un même département.

Il est composé d'un ensemble d'enregistrements, chacun de ces enregistrements se référant à un bâtiment. Contrairement à la structure du formulaire papier, les informations communes concernant l'identification du gestionnaire, du propriétaire s'il est différent, du programme, du conventionnement et du financement doivent donc être répétées si nécessaire et figurer dans chaque enregistrement.

Chacun de ces enregistrements est un fichier texte « plat », soit avec délimiteur, en respectant les longueurs maximales, soit sans délimiteur et de longueur fixe ; dans les deux cas, il est nécessaire de préserver les emplacements des variables qui ne sont pas remplies par le gestionnaire, mais qui le seront par la direction départementale de l'équipement.

2. Description d'un enregistrement

Chacun des enregistrements se référant à un bâtiment doit respecter le dessin suivant.

NUMÉRO de la zone	LONGUEUR (1)	POSITION dans le fichier (2)	NUMÉRO de la rubrique dans le formulaire	NUMÉRIQUE ou caractère	VALEURS possibles	COMMENTAIRES	LIBELLÉ DE LA RUBRIQUE
1	1	1		Caractère	C ou M	Ne peut être vide	Indique le début de l'enregistrement
2	5	2		Numérique		Ne pas remplir, réservé DDE	Code d'identification du questionnaire par la DDE
3	4	7		Numérique	2001	Remplir	Année de l'inventaire
4	14	11	A 03	Caractère		Remplir	SIRET du propriétaire
5	9	25		Caractère		Remplir	Identifiant DDE du propriétaire
6	9	34		Caractère			Identifiant du précédent propriétaire si le programme ou le bâtiment a changé de propriétaire au cours de l'année précédant le 1 ^{er} janvier
7	14	43	B 03	Caractère		Remplir, si le propriétaire est différent du gestionnaire	SIRET du gestionnaire
						Sans objet la première année Sera fourni pa la	Identifiant DDE du

8	9	57		Caractère		DDE pour le deuxième exercice	gestionnaire
9	3	66	F 01	Caractère	2 caractères en métropole 3 caractères dans les DOM	Remplir	Code du département où se situe le bâtiment
10	3	69		Caractère	001 à 999	Remplir	Code INSEE de la commune où se situe le bâtiment
11	35	72	C 01	Caractère		Remplir	Numéro de la convention
12	4	107	C 02	Numérique	Année	Remplir	Année d'expiration de la convention ou de son dernier avenant
13	8	111	C 03	Caractère	jjmmaaaa (jour, mois, année)	Remplir	Date de publication de la convention aux hypothèques ou au livre foncier
14	50	119	D 01	Alphanumérique		Remplir si existant	Nom du programme ou du bâtiment
15	50	169	D 02	Alphanumérique		Remplir si existant	Identifiant du programme ou du bâtiment propre au gestionnaire, s'il existe
16	6	219	D 03	Caractère	mmaaaa (mois, année)	Remplir	Date de mise en service
17	6	225	D 04	Caractère	mmaaaa (mois, année)	Remplir	Date d'acquisition
18	1	231	D 05	Caractère	L = logement ordinaire F = logement foyer P = place de CHRS	Remplir	Type de logement
19	2	232	E	Caractère	10 à 18, 49	Remplir	Financement initial, pour les logements construits à compter du 5 janvier 1977
20	40	234	E 49	Caractère		Remplir si le code du financement = 49	Libellé du financement « Autre financement »
21	50	274	F 04	Alphanumérique		Remplir si existant	Nom du bâtiment (éventuel)
22	50	324	F 05	Alphanumérique		Remplir si existant	Identifiant du bâtiment utilisé par le gestionnaire (éventuel)
23	10	374	F 06	Alphanumérique		Remplir	Numéro dans la voie, avec regroupement éventuel (5)
24	30	384	F 07	Caractère	Rue, allée,	Remplir	Type de voie

25	150	414	F 08	Caractère	cours, etc.	Remplir	Nom de la voie
26	5	564	F 09 à F 12	Numérique		Remplir	Nombre de logements locatifs sociaux
<p>(1) Longueur maximale pour les fichiers délimités, longueur fixe pour les fichiers non délimités.</p> <p>(2) Pour les fichiers non délimités.</p> <p>(3) Codification des modalités de financement :</p> <p>10. PLA intégration. 11. PLALM/PLAI/PLATS. 12. PLA ordinaire. 13. PLUS (prêt locatif à usage social). 14. PPLS/PLA CFF. 15. PAP locatif. 16. PLI. 17. Prêt conventionné locatif (PCL) 18. Financement ANAH. 49. Autres financements.</p> <p>(4) Dans le cas d'un bâtiment construit sur le territoire d'une commune, mais avec une adresse postale sur une commune limitrophe, indiquer la commune sur laquelle est construit le bâtiment.</p> <p>(5) Un bâtiment peut comporter plusieurs cages d'escalier, individualisées ou non dans l'inventaire. Pour les maisons individuelles les adresses peuvent être regroupées comme indiqué sur le formulaire.</p> <p>(6) Pour les foyers et les CHRS, l'équivalence entre le nombre de lits ou de places et le nombre de logements se fait à raison d'un logement pour trois lits ou places conformément à l'article R. 302-27 du code de la construction et de l'habitation.</p>							